

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Site internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011</p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 16 décembre 2011 à 19h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, Mr Nicolas ARNAUD, Mr Christian ROSE, Mr Jean-Claude VIDAL

Absente excusée : Madame Martine VERDEAUX

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des réunions du 10 novembre 2011 et du 22 novembre 2011
- Décision modificative N°5 M14
- Espace d'animations : délibération pour le choix des entreprises
 - Lot N°2 : Charpente, couverture, zinguerie
 - Lot N°3 : Métallerie
 - Lot N°4 : Etanchéité
 - Lot N°5 : Menuiseries extérieures aluminium
 - Lot N°6 : Menuiserie intérieure bois
 - Lot N°7 : Cloisons, plafonds, peintures
 - Lot N°8 : Carrelage
 - Lot N°9 : Chauffage, ventilation, sanitaire
 - Lot N°10 : Electricité
- Régime indemnitaire des agents communaux
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 10 NOVEMBRE 2011 ET DU 22 NOVEMBRE 2011

Les comptes-rendus n'appellent aucune remarque.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – M14

Il s'agit d'inscrire en recettes et en dépenses la somme de 23 219 €, correspondant à un versement du FNGIR et consécutif à la réforme de la taxe professionnelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- EPACE D'ANIMATION – CHOIX DES ENTREPRISES

Lot N°2 : Charpente, couverture, zinguerie : Entre prise PIERREFEU : 88 203,58 €/HT

Lot N°3 : Métallerie : Entreprise GIRAUD DELAY : 3 6 351,00 €/HT

Lot N°4 : Etanchéité : Entreprise SOBRABO : 22 812 ,35 €/HT

Lot N°5 : Menuiseries extérieures aluminium : Entr eprise ESCHARAVIL : 61 754€/HT

Lot N°6 : Menuiserie intérieure bois : Entreprise CHAZALON : 16 124,10 €/HT

Lot N°7 : Cloisons, plafonds, peintures : Entrepri se FOULLIER CHAUVIN : 36 154,00 €/HT

Lot N°8: Carrelage : DAVID CARRELAGES: 20 937.00 €/HT

Lot N°9 : Chauffage, ventilation, sanitaire : Entr eprise SALLEE : 59 573.16 €/HT

Lot N°10: Electricité : Entreprise MOUNIER : 32 94 7,79 €/HT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4- REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le chapitre consacré aux dépenses du personnel du budget permet d'attribuer aux personnels communaux une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.), selon les modalités d'un régime encadré par arrêté ministériel du 23 novembre 2004.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un coefficient compris entre 1 et 8.

Plusieurs propositions étant émises, il est procédé à un vote :

3 voix pour un coefficient fixé à 3 pour chacun des agents

7 voix pour un coefficient fixé à 2 pour chacun des agents

Il est décidé de verser à chacun des agents communaux une I.A.T. calculée sur la base d'un coefficient arrêté à 2.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Contrat de travail

Le conseil adopte la proposition du maire de prolonger, sur les mêmes bases, le contrat de travail d'Élodie Terrasse en tant qu'aide à l'école.

ADSL

L'accès à l'ADSL est effectif pour les habitants de la commune à compter du 7 décembre 2011.

Association « Le Pont de Branche »

La subvention sollicitée par cette association est refusée à l'unanimité, du fait de la composition trop familiale de cette association.

Aucune autre question n'est abordée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 10 février 2012 à 20h30.

La séance est levée à 20h 30.